

L'APPLICATION DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL ET LES SOCIÉTÉS MINIÈRES

Question n° 1355—**M. Orlikow**:

1. Combien y a-t-il de demandes faites par les sociétés d'exploitation minière concernant l'ajournement et la suspension de la Partie I du Code canadien du travail (Normes) qui sont encore à l'étude?
2. Quand ces demandes ont-elles été faites au Ministère?
3. Combien y a-t-il de travailleurs intéressés par chacune de ces demandes?
4. Quelles sont les raisons pour lesquelles le Ministère étudie encore les demandes d'ajournement?
5. A quelle date le Ministère espère-t-il avoir réglé tous les cas actuellement à l'étude?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): 1. Aucune.

2. Sans objet.
3. Sans objet.
4. Sans objet.
5. Sans objet.

L'APPLICATION DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL ET LES SOCIÉTÉS DE NAVIGATION

Question n° 1357—**M. Orlikow**:

1. Combien y a-t-il de demandes faites par les sociétés de navigation (y compris les traversiers) concernant l'ajournement et la suspension de la Partie I du Code canadien du travail (Normes) qui sont encore à l'étude?
2. Quand ces demandes ont-elles été faites au Ministère?
3. Combien y a-t-il de travailleurs intéressés par chacune de ces demandes?
4. Quelles sont les raisons pour lesquelles le Ministère étudie encore les demandes d'ajournement?
5. A quelle date le Ministère espère-t-il avoir réglé tous les cas actuellement à l'étude?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): 1. Aucune.

2. Sans objet.
3. Sans objet.
4. Sans objet.
5. Sans objet.

L'APPLICATION DU CODE CANADIEN DU TRAVAIL ET LES SOCIÉTÉS DE DÉBARDAGE

Question n° 1358—**M. Orlikow**:

1. Combien y a-t-il de demandes faites par les sociétés d'arrimage et de débardage concernant l'ajournement et la suspension de la Partie I du Code canadien du travail (Normes) qui sont encore à l'étude?
2. Quand ces demandes ont-elles été faites au Ministère?
3. Combien y a-t-il de travailleurs intéressés par chacune de ces demandes?

[L'hon. M. Mackasey.]

4. Quelles sont les raisons pour lesquelles le Ministère étudie encore les demandes d'ajournement?

5. A quelle date le Ministère espère-t-il avoir réglé tous les cas actuellement à l'étude?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): 1. Aucune.

2. Sans objet.
3. Sans objet.
4. Sans objet.
5. Sans objet.

LA STABILISATION DE L'INDUSTRIE DES POMMES DE TERRE

Question n° 1371—**M. MacDonald**:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il reçu une résolution unanime de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard concernant la stabilisation de l'industrie des pommes de terre et la création d'un programme dans ce but?
2. Quand ce document a-t-il été reçu?
3. Quelle a été la réponse du gouvernement?
4. Quel rapport à ce sujet a été fait à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Oui.

2. Le 17 avril 1969.

3. Par une lettre datée du 24 avril 1969 le premier ministre a répondu, à l'Orateur de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard qu'un programme de résorption des excédents de pommes de terre par la fabrication de fécule avait été autorisé en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles.

4. N'est pas connu.

LA FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE

Question n° 1373—**M. Korchinski**:

1. Combien de bureaux de poste a-t-on fermés, dans chacune des provinces, depuis 1968?
2. Combien de bureaux de poste prévoit-on fermer, dans chaque province, au cours de 1970?
3. Dans combien de bureaux de poste en place, dans chacune des provinces, ne réussit-on pas à équilibrer les revenus et les dépenses?
4. Combien de bureaux de poste, dans chacune des provinces, ne rapportent pas un revenu assez élevé pour compenser les frais, mais demeurent en activité parce qu'ils desservent des régions isolées?
5. Dans chacune des provinces, dans combien de bureaux de poste maintenant fermés a-t-on accordé des augmentations de salaires ou a-t-on dû faire face à des frais de location ou d'autres services plus élevés au cours des deux dernières années?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et ministre des Communications): 1. T.-N., 42; Î.-P.-É., 32; N.-É., 101; N.-B., 77; Qué., 188;